

TERAMUR-A et TERAMUR-F

6 alvéoles 

2 alvéoles 

Des blocs pour toutes les constructions

TERAMUR-A, la gamme des blocs américains

Il est le type de bloc le plus couramment utilisé à La Réunion pour la construction de maisons individuelles, logements collectifs, locaux industriels et bureaux.

Léger et économique il convient pour tous types d'applications: murs porteurs, murs de cloisons, murs de façades...

TERAMUR-F, la gamme des blocs français

Il est utilisé pour tous types d'applications et de constructions : maisons individuelles, logements collectifs, équipements publics, locaux industriels et bureaux. La certification NF garantie de nombreux avantages au TERAMUR-F :

Meilleur confort thermique : les lames d'air du bloc français permettent d'offrir à votre construction un meilleur confort thermique. Conforme aux exigences de la NF DTU 20.1, le TERAMUR-F améliore de 30% l'isolation thermique.

Meilleure isolation acoustique : sa structure permet également d'améliorer l'isolation acoustique de 10%.

Plus de rapidité : avec 10 blocs par m², le montage des blocs est plus rapide. Il permet de réduire de 20% vos besoins en fourniture (raidisseur tous les 3m50 au lieu des 1m20 pour les TERAMUR-A).

Résistance à la compression : garantie par le certificateur NF, le bloc courant de 20cm certifié B40, résiste à une charge de 80 tonnes/ml.

Meilleure réaction au feu : le TERAMUR-F est classé A1 (non combustible).

Variations dimensionnelles garanties : le respect de la spécification NF permet aux blocs en béton de garantir la non fissuration de la maçonnerie entre les joints de dilatation dont les espacements sont prévus par le DTU 20.1.

	Sous-sol	Vides sanitaires	Murs de façade	Murs de refend	Cloisons	Soutènements	Coupe-feux	Piscines
TERAMUR-F (Blocs Français)								
TERAMUR-A (Blocs US à crépir)								
TERAMUR-A (Blocs US lisse)								
BLOCS À BANCHER								
BLOCS SOUTÈNEMENT								

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon la classification des établissements recevant du public, le TERAMUR-F doit impérativement être utilisé pour les bâtiments accueillant plus de 300 personnes.